

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 841

présenté par

M. Jean-Pierre Barbier

à l'amendement n° 797 de la commission des affaires sociales

ARTICLE 40

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« par arrêté des ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale, de l'économie et du budget, »

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« par l'arrêté précité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'appartient pas à l'État de fixer par voie réglementaire ce qui relève de la libre négociation commerciale entre des personnes privées.